



1166 Perroy, le 17 mai 2011
Tél. 021 825 38 45
Fax 021 826 03 49
E-mail: greffe@perroy.ch

MUNICIPALITÉ
DE
PERROY

Conseil communal

1166 PERROY

Conseil communal du 09 juin 2011

Préavis N° 05/2011

DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 40'000.— POUR MISE EN VALEUR DE L'EGLISE PAR L'INSTALLATION D'UN ECLAIRAGE EXTERIEUR

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

L'éclairage actuel de notre église est placé sur le toit d'une maison privée. Cette installation est défectueuse et n'est plus en fonction depuis plusieurs mois. La mise en lumière d'un tel bâtiment est l'affaire de spécialistes. C'est pourquoi, votre Municipalité a demandé une offre à la maison SCHREDER, spécialisée dans les éclairages publics et de monuments.

Après avoir étudié plusieurs solutions, nous avons opté pour un concept d'illumination qui tienne compte de la sécurité et du bien-être des habitants. En outre, des critères économiques, écologiques et d'esthétique évidents ont également guidé notre choix. Ce nouveau mode d'éclairage, qui mettrait magnifiquement en valeur notre temple serait conçu de la manière suivante :

- un projecteur sur toiture pour l'éclairage du clocher et de l'horloge – face Genève ;
- un projecteur derrière la fontaine du côté de la boulangerie pour éclairer la tour du clocher ;
- cinq projecteurs enterrés, posés au pied des façades, pour un éclairage vertical ;
- deux projecteurs situés dans le clocher pour l'éclairage indirect des volets de ventilations supérieurs de la tour.

./.

Coût total des travaux

Travaux de maçonnerie		CHF	12'900.00
Travaux d'installation électrique (y.c. rabais accordé)		CHF	20'900.00
- Installation	CHF	7'400.00	
- Fourniture	CHF	13'500.00	
Imprévus		CHF	3'237.00
TOTAL		CHF	37'037.00
TVA 8%		CHF	2'963.00
TOTAL TTC		CHF	40'000.00

Financement

- par les liquidités de la bourse communale.

Amortissement

- selon l'art. 17 du Règlement sur la comptabilité des Communes, ce montant sera amorti en 10 ans.

Demande

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

le Conseil communal de Perroy

- vu le préavis N° 05/2011
- entendu les rapports de la Commission des finances et de la Commission technique

décide

- de lui accorder un crédit de CHF 40'000.- pour l'éclairage de l'église.

En demeurant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires dont vous pourriez avoir besoin, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le Vice-Syndic



A. Blanchard

La Secrétaire



I. Reymond Aubert



Municipale responsable : Madame Monique Luy